

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL34

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – Supprimer l’alinéa 16.

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 17 :

« VI. – Les biens meubles et immeubles faisant... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, l’actuel alinéa 16 n’apportant aucune précision au dispositif.